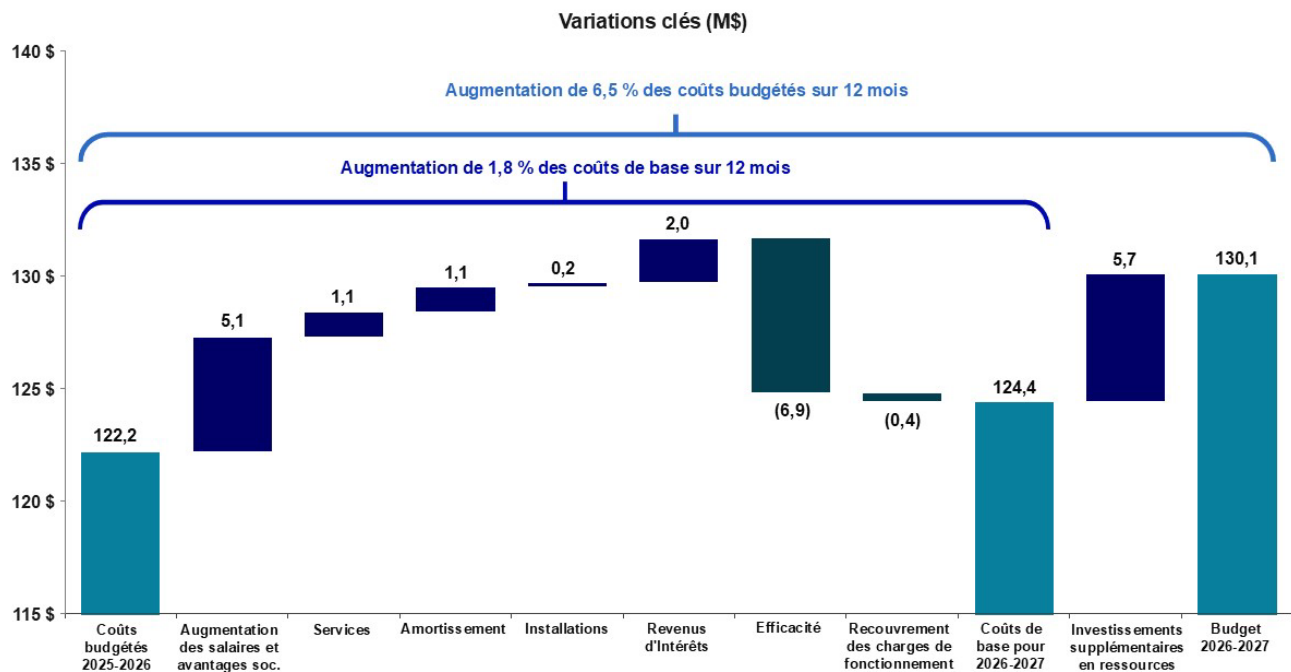


# Information financière

## Aperçu du plan budgétaire proposé

Le plan budgétaire proposé de l'ARSF pour l'exercice 2026-2027 se chiffre à 130,1 millions de dollars, soit une augmentation de 7,9 millions de dollars (6,5 %) par rapport au budget de 2025-2026.

Le graphique ci-après illustre les coûts projetés comparativement au budget de 2025-2026.



Les coûts de base pour l'exercice 2026-2027 devraient atteindre 124,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,8 % par rapport au budget de 2025-2026.

Les salaires et avantages sociaux devraient augmenter de 5,1 millions de dollars, ou 5,4 % par rapport à l'exercice 2025-2026. Cette augmentation est essentiellement attribuable à une hausse de 3,8 millions de dollars découlant de la convention collective obligatoire et à un montant de 1,3 million de dollars en gains d'efficacité non réalisés.

Les services devraient augmenter de 1,1 million de dollars, ou 9,3 %, surtout en raison d'une nouvelle demande de ressources approuvée dans le budget 2025-2026 relativement à un contrat de consultation de 4,5 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les initiatives de réforme de l'assurance automobile.

Les coûts d'amortissement devraient croître de 1,1 million de dollars, soit une hausse de 11,3 % par rapport au budget de 2025-2026. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la régularisation des investissements réels en 2025-2026.

L'augmentation de 0,2 million de dollars au titre des installations représente une hausse de 4,7 % par rapport à 2025-2026 et reflète les mises à jour annuelles des conventions de bail.

Les revenus d'intérêts devraient diminuer de 2,0 millions de dollars par rapport à 2025-2026, puisqu'on suppose des taux d'intérêt inférieurs et qu'on prévoit des soldes de trésorerie moindres dans le plan budgétaire pour l'exercice 2026-2027.

L'ARSF a procédé à un examen de ses activités et cerné des mesures d'efficacité dans de multiples domaines qui devraient générer des économies de 6,9 millions de dollars en 2026-2027. Ces économies devraient être réalisées grâce à une restructuration organisationnelle, à la réaffectation des ressources pour en optimiser l'utilisation, à des réductions de coûts et à une plus grande efficacité opérationnelle, et ce, sans compromettre les fonctions de base.

Au cours des prochaines années, l'ARSF prévoit d'investir 68,5 millions de dollars dans les ressources pour les initiatives et projets identifiés; de ce montant, 5,7 millions de dollars ont une incidence sur le plan financier de 2026-2027. Ces demandes de ressources visent à faire progresser les objectifs législatifs de l'ARSF, qui comprennent la protection des droits et des intérêts des consommateurs, la promotion de l'innovation, l'amélioration de la surveillance réglementaire grâce à un meilleur accès aux données et aux outils d'analyse dans tous les secteurs, et l'augmentation de l'efficacité globale de la réglementation. Ces demandes permettraient plus précisément à l'ARSF de faire ce qui suit dans chaque secteur :

- Mettre en œuvre le programme de permis des agents généraux gestionnaires (AGG).
- Lancer le nouveau service de signalement des fraudes et collaborer avec l'industrie pour le rendre opérationnel.
- Renforcer la gouvernance par un soutien efficace du conseil d'administration.
- Poursuivre la transformation technologique des produits d'assurance automobile et des pratiques de l'industrie.
- Développer une infrastructure de TI essentielle.
- Mettre en œuvre de nouvelles solutions et transférer les plateformes de gestion des dossiers vers des systèmes modernes.
- Examiner les effets de l'inflation sur les demandes de permis et le soutien des télécommunications.

Le plan d'activités proposé est un plan général. La direction peaufine un budget détaillé pour l'exercice 2026-2027, qui comprendra les dépenses et les avantages propres aux nouvelles initiatives et l'incidence sur les revenus de chaque secteur. Ces données seront incluses dans le prochain plan d'activités annuel.

## **Droits et cotisations des secteurs proposés**

Les coûts budgétés pour l'exercice 2026-2027, qui s'élèvent à 130,1 millions de dollars, comprennent 5,7 millions de dollars en investissements dans des ressources supplémentaires pour soutenir les nouvelles priorités édictées par le ministère. Lorsqu'on tient compte de l'excédent de 3,0 millions de dollars, les revenus totaux nécessaires s'élèvent à 127,1 millions de dollars, soit une augmentation de 10,9 millions de dollars ou 9,4 % sur 12 mois par rapport au budget de 2025-2026.

Les droits et cotisations des secteurs à taux variable requis s'élèvent à 92,2 millions de dollars, ce qui reflète une augmentation de 7,2 millions de dollars ou 8,5 % sur 12 mois par rapport au budget de 2025-2026.

Le tableau ci-après fournit de l'information plus détaillée sur le budget proposé de l'ARSF, les droits et cotisations des secteurs, ainsi qu'une ventilation des nouveaux éléments de coûts.

Secteur (M\$)	Produits d'assurance automobile*	Fournisseurs de services de santé	Pratiques - Assurance IARD	Règl. prud. – Assurance IARD	Pratiques Assurance vie et santé	Assurance vie et santé (AGG)	Régimes de retraite	Caisses	Courtiers en hypothèques	Sociétés de prêt et de fiducie	Planificateurs et conseillers financiers	Total
<b>EF 2026-2027</b>												
Droits d'activité et de permis	-	3,6	1,4	-	7,3		-	-	18,4	-	0,1	<b>30,9</b>
Droits et cotisations des secteurs à taux variable	18,4	-	10,6	4,0	11,3		25,3	20,8	-	0,8	1,9	<b>91,9</b>
Revenus totaux	18,4	3,6	11,9	4,0	18,6		25,3	20,8	18,4	0,8	1,0	<b>122,8</b>
Coûts totaux	18,7	3,6	12,2	4,0	18,9	4,3	25,8	21,2	19,5	0,8	1,0	<b>130,1</b>
Contribution excédentaire (insuffisante) des secteurs à taux fixe	0,2	-	0,1	0,0	0,1		0,3	0,2	(1,1)	0,0	0,0	-
Financement provenant de l'excédent cumulé	0,6	-	0,4	0,1	0,4		0,8	0,7	-	-	0,0	<b>3,0</b>
<b>Variation par rapport à 2025-2026</b>												
Droits et cotisations	14,3 %		7,7 %	7,9 %	18,7 %		1,8 %	7,9 %		-2,2 %	15,4 %	<b>8,5 %</b>
Revenus totaux	14,3 %	2,8 %	7,9 %	7,9 %	13,4 %		1,8 %	7,9 %	1,2 %	-2,2 %	13,2 %	<b>7,0 %</b>
Coûts totaux	10,4 %	2,8 %	4,0 %	4,0 %	11,1 %		-1,9 %	4,0 %	1,8 %	-5,8 %	9,1 %	<b>6,5 %</b>

**Nota :**

(\*) Les produits d'assurance automobile comprennent le recouvrement inférieur/(supérieur) des fournisseurs de services de santé

Le plan budgétaire est établi en fonction des rapports de gestion et vise à montrer l'allocation des coûts entre les secteurs à des fins de recouvrement.

Les montants sont arrondis à 0,1 million de dollars près. Par conséquent, certaines variations et certains totaux peuvent ne pas correspondre exactement.

L'industrie de l'assurance vie et de l'assurance santé n'inclut pas les coûts de démarrage des AGG. Le cadre des AGG, y compris les nouveaux droits de permis, est assujéti à d'autres consultations et approbations.

## Annexe 1 : Hypothèses financières

- Les chiffres comparables sont fondés sur le budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026 approuvé par le conseil d'administration de l'ARSF et utilisé pour évaluer le montant des droits et cotisations pour l'exercice 2025-2026.
- L'information financière utilisée pour l'énoncé des priorités de l'exercice 2026-2027 est une projection générale. Le budget détaillé sera publié dans le plan d'activités annuel 2026-2029.
- L'ARSF réglemente les fournisseurs de services de santé dans le cadre de ses activités de réglementation de l'industrie de l'assurance automobile. Les revenus au titre des recouvrements/excédents des fournisseurs de services de santé sont imputés/crédités aux droits et cotisations des secteurs à taux variable du secteur des produits d'assurance automobile.
- Les pratiques des agents des secteurs de l'assurance vie et de l'assurance santé constituent un sous-secteur à frais fixes. Tout excédent/manque à gagner sera imputé ou crédité aux agents d'assurance vie en tant que sous-secteur à taux variable.
- Les AGG sont considérés comme faisant partie du secteur de l'assurance vie et de l'assurance santé. Toutefois, leurs coûts sont déclarés séparément pour assurer la transparence, puisque ces dépenses seront finalement recouvrées de ce secteur une fois que la réglementation entrera en vigueur et qu'une règle sur les droits appropriée sera établie. Les coûts sont actuellement comptabilisés et reportés jusqu'au lancement pour s'assurer que les autres secteurs n'assument pas le fardeau financier des AGG pendant la mise en place du régime.
- Toute surcotisation ou sous-cotisation au titre des coûts communs dans le secteur des courtiers hypothécaires sera appliquée proportionnellement aux autres secteurs.
- L'ARSF recouvrera les dépenses pour l'examen des prospectus de coopératives.

- L'ARSF et le syndicat négocient actuellement une convention collective. La présomption d'application générale est fondée sur la convention collective de la fonction publique de l'Ontario.
- Le plan budgétaire est établi à partir des critères de déclaration de la direction; il ne suit pas les normes comptables pour le secteur public. Le but consiste à fournir aux intervenants une idée claire des coûts et des délais de recouvrement plutôt que de se conformer à des normes comptables externes. Par exemple, on prévoit que les investissements dans le fonctionnement d'AvanceARSF planifiés durant l'année budgétaire seront récupérés auprès des secteurs sur une période de cinq ans, plutôt que d'être totalement passés en charge durant l'année conformément aux normes comptables pour le secteur public, de façon à mieux aligner les coûts et les avantages.

## Annexe 2 : Points saillants de la méthode de répartition par secteur

**Répartition des coûts directs – comprend les divisions suivantes : produits d'assurance automobile, régimes de retraite, surveillance prudentielle des caisses et du secteur de l'assurance, pratiques de l'industrie, services juridiques, politiques, relations publiques, location et projets de TI.**

Coûts liés aux régimes de retraite, à la surveillance prudentielle des caisses et du secteur de l'assurance et aux produits d'assurance automobile : alloués à 100 % à leurs secteurs respectifs (à quelques petites exceptions près, p. ex., l'équipe désignée de la surveillance prudentielle des caisses et du secteur de l'assurance est affectée au secteur de la réglementation prudentielle de l'assurance IARD).

Politiques et surveillance des pratiques de l'industrie : coûts calculés selon les équivalents temps plein (« ETP ») affectés à des secteurs précis. Les ETP qui ne sont pas affectés à des secteurs précis sont répartis en fonction d'un coefficient d'imputation des coûts directs des activités liées aux pratiques de l'industrie et aux politiques.

Services juridiques : répartition fondée sur l'utilisation prévue des services compte tenu des ETP affectés à chaque secteur ainsi que des activités passées.

Relations publiques : la répartition est déterminée en fonction de l'utilisation prévue des services, en tenant compte du nombre d'ETP affectés à chaque secteur ainsi que des activités passées. La répartition des charges d'exploitation est fondée sur des projections propres à chaque secteur. Les ETP et les charges d'exploitation qui ne sont pas imputés à des secteurs particuliers sont répartis selon le coefficient d'imputation des coûts directs des Relations publiques.

Coûts de location : répartis en fonction du nombre d'ETP.

Projets de TI et projets hybrides de secteurs précis : répartition fondée sur une analyse des facteurs de coûts ou établie au prorata pour l'ensemble des secteurs visés.

**Répartition des coûts communs : comprend le bureau du directeur général, les services généraux (ce qui comprend les coûts de projets non liés aux TI), les intérêts et l'amortissement.**

L'ARSF répartit proportionnellement les coûts communs entre les secteurs en fonction des coûts directs de chaque secteur. Par exemple, si les coûts directs liés aux produits d'assurance automobile représentent 15 % du total des coûts directs de 68,0 millions de dollars, la part des coûts communs totaux de 52,5 millions de dollars pour ce secteur sera de 7,8 millions de dollars (soit 15 %).